

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PUSEY**

**SÉANCE DU 25 FEVRIER 2011**

**Délibérations n°01 à 10**

**Date de convocation :** 21/02/2011

**Date d'affichage :** 28/02/2011

**Nombre de conseillers :**

**en exercice :** 15

**présents :** 13

**votants :** 15

L'an deux mille onze, le vingt cinq du mois de février, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'Ancien Groupe Scolaire sise Place Charles de Gaulle à Pusey (70000), vu l'arrêté municipal n°2011/007 en date du 21/02/2011, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 21 février 2011.

**PRÉSENTS :** MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, COURTOIS, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, REYNOUD, SAUGET, VUILLEMOT.

**ABSENTS :** Messieurs Christophe TRESOR et Emmanuel ODRION.

**PROCURATIONS :** Monsieur Christophe TRESOR a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques POLIEN ;

Monsieur Emmanuel ODRION a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**  
**(Délibération n°01) :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 23 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 23 décembre 2010.

**2/ MICRO-CRÈCHE : AVENANT CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES**  
**LOCAUX (Délibération n°02) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations n°031/2010 en date du 17 avril 2010 et n°053/2010 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la SAS NOIDIS de mise à disposition gratuite d'un local destiné au projet de « Micro-Crèche communale ».

Afin de pérenniser la subvention attendue de la CAF de la Haute-Saône pour la partie des travaux pris en charge par la Commune de Pusey, il est nécessaire que la durée du bail signé avec la SAS NOIDIS soit de 6 ans.

Ainsi, la SAS NOIDIS propose par avenant de compléter l'article 8 de la convention de mise à disposition des locaux dans les termes suivants :

« Dans le cas où la SAS NOIDIS mettrait fin à la convention de mise à disposition gratuite des locaux à la Commune de Pusey, avant une période de 6 ans, la SAS NOIDIS s'engage à rembourser à la CAF de Vesoul, la subvention versée par celle-ci à la Commune de Pusey pour une partie des travaux de la micro-crèche ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 de la convention de mise à disposition de locaux entre la SAS NOIDIS et la Commune de Pusey pour la structure communale « Micro-Crèche » dans les termes ci-dessus décrits.

### **3/ MICRO-CRÈCHE : CONVENTION DE GESTION DE LA STRUCTURE (Délibération n°03) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations n°054/2010 et n°055/2010 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Conseil Municipal de Pusey avait décidé de confier la gestion de la Micro-Crèche communale à la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales dans le cadre d'un projet associatif subventionné et avait également fixé les conditions tarifaires et les participations financières pour ce service.

Comme prévu, Monsieur le Maire avait décidé de revenir sur le projet de convention une fois cette dernière finaliser.

Aujourd'hui, la convention a été arrêtée et il convient d'en approuver ses termes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes de la convention d'objectifs pour la gestion de la Micro-Crèche communale ainsi que l'avenant n°01 relatif aux modalités de fonctionnement et l'avenant n°02 relatif au financement de la structure pour l'année 2011 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer de la convention d'objectifs pour la gestion de la Micro-Crèche communale ainsi que l'avenant n°01 relatif aux modalités de fonctionnement et l'avenant n°02 relatif au financement de la structure pour l'année 2011 avec la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

### **4/ SALLE POLYVALENTE : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION (Délibération n°04) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Pusey s'est dotée d'une machine à café pour la Salle Polyvalente.

Vu l'investissement de cet équipement, il convient d'intégrer ce nouveau service mis à disposition des locataires et de mettre à jour les tarifs actuellement pratiqués pour la Salle Polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACTUALISE** les tarifs de location de la salle polyvalente pour tout nouveau contrat signé à compter du 28 Février 2011, à savoir :

<b>Location Salle Polyvalente</b>	<b>Tarifs actuellement en vigueur</b>	<b>Tarifs applicables au 28/02/2011</b>
Location 1 week-end	152.40 €	160.00 €

<b>Location Salle Polyvalente</b>	<b>Tarifs actuellement en vigueur</b>	<b>Tarifs applicables au 28/02/2011</b>
Location 1 soirée en semaine avec vaisselle	106.70 €	110.00 €
Location 1 soirée en semaine sans vaisselle	76.20 €	80.00 €
Jour de chauffage	30.50 €	35.00 €
Jour de chauffage soirée avec ou sans vaisselle	15.20 €	20.00 €
Caution location salle	152.40 €	160.00 €

Toute casse concernant la machine à café sera facturée intégralement au locataire de la salle polyvalente sur la base de la réparation effectuée et facturée par l'entreprise en charge de la réparation.

**5/ ÉCOLE DE PUSY-EPENOUX : SUBVENTION SCOLAIRE 2010-2011 « VOILE SCOLAIRE » (Délibération n°05) :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame JACHEZ de l'École Primaire de Pusy-Epenoux.

Cette demande porte sur une subvention à hauteur de 363,70 €uros pour les 19 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Epenoux et ce, pour l'activité « Voile » pour l'année scolaire 2010-2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ATTRIBUE** une subvention de 363,70 €uros à la coopérative scolaire de Pusy-Epenoux pour les élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusy-Epenoux pour l'activité « Voile » (crédits budgétaires 657482 à inscrire au Budget Primitif 2011).

**6/ ÉCOLE DE PUSY-EPENOUX : SUBVENTION SCOLAIRE 2010-2011 « PISCINE » (Délibération n°06) :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Monsieur MALCHAUSSE de l'École Primaire de Pusy-Epenoux.

Cette demande porte sur une subvention à hauteur de 449,15 €uros pour les 10 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Epenoux et ce, pour l'activité « Piscine » pour l'année scolaire 2010-2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ATTRIBUE** une subvention de 449,15 €uros à la coopérative scolaire de Pusy-Epenoux pour les élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusy-Epenoux pour l'activité « Piscine » (crédits budgétaires 657482 à inscrire au Budget Primitif 2011).

**7/ CENTRE DE LOISIRS : MAINTIEN DU SERVICE « GARDERIE DU MERCREDI » (Délibération n°07) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°071/2010 en date du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir le service communal « Garderie du Mercredi » et de faire le point sur sa fréquentation en février 2011.

Aujourd'hui, la fréquentation de ce service connaît un net regain de forme (environ 12 enfants utilisent régulièrement la garderie du mercredi) et de nouvelles activités attractives ont été mises en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**MAINTIENT** le service communal du centre de loisirs « Garderie du Mercredi ».

**8/ MAISON DES ASSOCIATIONS : RÉSULTATS DES CONSULTATIONS POUR LES TRAVAUX (Délibération n°08) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé et entériné le plan de financement du projet « Maison des Associations » par délibération n°057/2009 en date du 06 novembre 2009.

La consultation pour les lots « travaux » a été effectuée avec un envoi de publicité en date du 04 novembre 2010.

La date limite de remise des offres était fixée au 03 décembre 2010.

La Commission MAPA s'est réunie en dates du 10 décembre 2010 et du 29 décembre 2010 pour examiner les offres et a décidé de retenir les candidats figurants sur le tableau récapitulatif ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** des résultats de la consultation pour les travaux du projet « Maison des Associations » tels qu'examinés par la Commission Communale MAPA et retracés dans le tableau joint ;

**PREND ACTE** des signatures de marchés faites par Monsieur le Maire conformes aux propositions faites par la Commission Communale MAPA.

<b>OPERATION</b>			
<b>« MAISON DES ASSOCIATIONS »</b>			
<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>H.T.</b>
Lot n°01	Terrassement – V.R.D. Aménagements extérieurs	<b>LOCATELLI SAS</b> Chemin des Perches ZA de l'Oasis 2 70000 PUSEY	46 023.38 €
Lot n°02	Maçonnerie – Gros-Œuvre	<b>DAMIOLI SAS</b> Avenue Christiane Jansen 70800 SAINT LOUP S/SEMOUSE	159 786.63 €
Lot n°03	Charpente métallique	<b>PIGUET SAS</b> 6 Rue du Petit Chanois 70000 VESOUL	21 281.80 €
Lot n°04	Couverture métallique	<b>HARDY SAS</b> 12 Rue des Près 25400 AUDINCOURT	20 201.05 €
Lot n°05	Etanchéité	<b>HARDY SAS</b> 12 Rue des Près 25400 AUDINCOURT	20 138.29 €
Lot n°06	Bardages composites	<b>HARDY SAS</b> 12 Rue des Près 25400 AUDINCOURT	67 016.97 €
Lot n°07	Menuiseries extérieures aluminium	<b>DADEAU FRERES SARL</b> BP 70605 VAIVRE ET MONTOILLE 70007 VESOUL Cedex	39 101.70 €
Lot n°08	Menuiseries intérieures bois	<b>GUYOT SARL</b> 1 Chemin du Tacot 70000 ANDELARROT	24 535.09 €
Lot n°09	Plâtrerie – Isolation – Peinture	<b>REVERCHON SA</b> 50 Rue Rouget de Lisle 39300 CROTENAY	27 280.64 €
Lot n°10	Faux-Plafonds	<b>PARGAUD</b> 74 Rue du Général de Gaulle 25420 BART	14 515.43 €

OPERATION « MAISON DES ASSOCIATIONS »			
Lot	Désignation	Entreprises retenues	H.T.
Lot n°11	Mur mobile	<b>ALGAFLEX SAS</b> RD 520 38140 ST BLAISE DU BUIS	38 239.00 €
Lot n°12	Revêtements de sols et murs	<b>FILIPUZZI SARL</b> BP 40041 96 Boulevard des Alliés 70001 VESOUL Cedex	38 591.42 €
Lot n°13	Métallerie	<b>ANTONIETTI SAS</b> ZI 11 Rue des Bouquières 25400 EXINCOURT	8 717.00 €
Lot n°14	Plomberie – Sanitaire	<b>VICTOIRE EGC SARL</b> 71 Rue Gustave Courtois 70000 PUSEY	11 300.00 €
Lot n°15	Chauffage – VMC	<b>VICTOIRE EGC SARL</b> 71 Rue Gustave Courtois 70000 PUSEY	80 500.00 €
Lot n°16	Electricité – Courants forts et faibles	<b>PINGON PERREY DB SARL</b> Rue Saint Martin Prolongée 70000 VESOUL	26 386.94 €
<b>Total des marchés signés :</b>			<b>643 615.34 €</b>

### **9/ MAISON DES ASSOCIATIONS : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°09) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé et entériné le plan de financement du projet « Maison des Associations » par délibération n°057/2009 en date du 06 novembre 2009.

Depuis, certains partenaires financiers se sont positionnés sur ce dossier et d'autres souhaitent le faire sur l'exercice 2011 à la vue de l'avancement de notre projet.

Il convient de fait, d'actualiser notre plan de financement – à la vue des consultations effectuées – et de solliciter à nouveau nos partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'actualisation du plan de financement de l'opération « Maison des Associations » comme suit ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières au taux maximum auprès des différentes collectivités, acteurs, partenaires institutionnels comme établi ci-dessus dans le plan de financement ;

**MISSIONNE** Monsieur le Maire à informer les différents co-financeurs du projet, de l'état d'avancement du projet aussi bien au niveau financier (subventions perçues), technique (choix du maître d'œuvre, plans provisoires et définitifs du projet), calendaire (plannings d'exécution) ou budgétaire (plus ou value values) ;

**APPROUVE** ce plan de financement en maintenant l'exécution de ces travaux même si une ou plusieurs de ces subventions n'étaient pas perçues dans la limite d'un autofinancement communal fixé à 600.000,00 €uros en lieu et place des 460.750,00 €uros comme ci-dessous décrit sachant que les travaux ne devront débiter qu'après l'attribution ou non des aides sollicitées.

<b>OPERATION</b> <b>« MAISON DES ASSOCIATIONS</b>		
	<b>POSTE</b> <b>TRAVAUX ENGAGES 2010</b>	<b>H.T.</b>
Lot n°01	Terrassement – V.R.D. – Aménagements extérieurs	46 023.38 €
Lot n°02	Maçonnerie – Gros-Œuvre	159 786.63 €
Lot n°03	Charpente métallique	21 281.80 €
Lot n°04	Couverture métallique	20 201.05 €
Lot n°05	Etanchéité	20 138.29 €
Lot n°06	Bardages composites	67 016.97 €
Lot n°07	Menuiseries extérieures aluminium	39 101.70 €
Lot n°08	Menuiseries intérieures bois	24 535.09 €
Lot n°09	Plâtrerie – Isolation – Peinture	27 280.64 €
Lot n°10	Faux-Plafonds	14 515.43 €
Lot n°11	Mur mobile	38 239.00 €
Lot n°12	Revêtements de sols et murs	38 591.42 €
Lot n°13	Métallerie	8 717.00 €
Lot n°14	Plomberie – Sanitaire	11 300.00 €
Lot n°15	Chauffage – VMC	80 500.00 €
Lot n°16	Electricité – Courants forts et faibles	26 386.97 €
	<b>Total POSTE TRAVAUX :</b>	<b>643 615.34 €</b>
	<b>POSTE</b> <b>HONORAIRES ENGAGES 2010</b>	<b>H.T.</b>
	Equipe "Architecte"	76 000.00 €
	Mission S.P.S.	1 880.00 €
	Mission C.T.	4 320.00 €
	Etudes de sols	1 700.00 €
	<b>Total POSTE HONORAIRES :</b>	<b>83 900.00 €</b>
	<b>POSTE</b> <b>DIVERS</b>	<b>H.T.</b>
	Divers et Imprévus	22 484.66 €
	<b>Total POSTE DIVERS :</b>	<b>22 484.66 €</b>
	<b>Total OPERATION</b>	<b>750 000.00 €</b>

<b>Coût de l'opération :</b>	<b>750 000.00 €</b>
<b>Subventions notifiées :</b>	
<u>Conseil Général de la Haute-Saône :</u> 525 000.00 € x 15 % (fiche E32) Décision CP du 29/03/2010 Dossier 2010S00139	78 750.00 €
<u>Conseil Régional de Franche-Comté :</u> 720 000.00 € x 15 % (FDL 2010) Plafonné à 9 000.00 € Délibération AP n°10AP.43 du 25/06/2010	9 000.00 €
<u>Enveloppe parlementaire :</u> Monsieur Yves KRATTINGER Sénateur de Haute-Saône Courrier du 15 décembre 2010	7 000.00 €
<b>Subventions attendues à solliciter :</b>	
<u>Préfecture de la Haute-Saône :</u> D.E.T.R. 2011 (ex DGE /DDR) 750.000 € x 25 %	187 500.00 €
<u>Enveloppe parlementaire :</u> Monsieur Alain JOYANDET Député de Haute-Saône	7 000.00 €
<b>Solde :</b>	
Financement par emprunt communal	<b>460 750.00 €</b>

**10/ SIED 70 : DEMANDE D'ADHÉSION (Délibération n°10) :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du dossier envoyé par Monsieur le Président du SIED 70 an date du 14 janvier 2011 quant à l'adhésion de la Commune de Pusey à sa structure.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'avait pas souhaité adhérer au SIED 70 lors de la séance plénière du 11 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**REFUSE** l'adhésion de la Commune de Pusey au SIED 70, pour l'instant, en attendant de rencontrer Monsieur le Président du SIED 70.

**11/ QUESTIONS DIVERSES :**

- **Élections cantonales des 20 et 27 Mars 2011 : Tenue du bureau de vote :**

**DIMANCHE 20 MARS 2011**

<b>TRANCHE HORAIRE</b>	<b>MAIRE + ADJOINTS</b>	<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>	<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>
<b>08 H 00 - 10 H 30</b>	<b>René REGAUDIE</b>	<b>Patrick REYNOUD</b>	<b>Daniel FRANCHI</b>
<b>10 H 30 - 13 H 00</b>	<b>Jean-Jacques POLIEN Patrice MANTION</b>	<b>Michèle DELAMARCHE</b>	<b>Suzanne FALLOT</b>
<b>13 H 00 - 15 H 30</b>	<b>Marie-Christine MOINOT</b>	<b>Gaston VUILLEMOT</b>	<b>Benoît COURTOIS Emmanuel ODRION</b>
<b>15 H 30 - 18 H 00</b>	<b>Pierre CLERC</b>	<b>Annick MOUILLET</b>	<b>Marie-Jeanne SAUGET Christophe TRESOR</b>

**DIMANCHE 27 MARS 2011**

<b>TRANCHE HORAIRE</b>	<b>MAIRE + ADJOINTS</b>	<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>	<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>
<b>08 H 00 - 10 H 30</b>	<b>René REGAUDIE</b>	<b>Patrick REYNOUD</b>	<b>Marie-Jeanne SAUGET</b>
<b>10 H 30 - 13 H 00</b>	<b>Jean-Jacques POLIEN Patrice MANTION</b>	<b>Christophe TRESOR</b>	<b>Suzanne FALLOT</b>
<b>13 H 00 - 15 H 30</b>	<b>Marie-Christine MOINOT</b>	<b>Gaston VUILLEMOT</b>	<b>Benoît COURTOIS</b>
<b>15 H 30 - 18 H 00</b>	<b>Pierre CLERC</b>	<b>Annick MOUILLET</b>	<b>Daniel FRANCHI Emmanuel ODRION</b>

• **Lycée « Pontarcher » : Demande de subvention scolaire :**

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention présentée.

• **Collège « Gérôme » : Demande de subvention scolaire :**

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention présentée.

• **IUT de Vaire : Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention présentée.

• **Association « Au coin de l'oreille » : Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal accepte la demande de subvention présentée.

Le dossier sera présenté lors de l'examen des attributions de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2011.

• **Association « Détente Pusey » : Demande d'achat défibrillateur :**

Le Conseil Municipal accepte le principe l'acquisition d'un défibrillateur. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

• **Mesdames DESFARGES et JEANNEY : Proposition vente de terrains :**

Le Conseil Municipal décide de faire estimer les terrains par le service des Domaines.

Le dossier repassera lors l'un prochain Conseil Municipal.



## **12/ RAPPORT DU TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES :**

- **Théâtre du 26 Mars 2011 :**

Monsieur CLERC fait part à l'Assemblée des difficultés pour obtenir des praticables.

Il est proposé d'en acheter (40 m<sup>2</sup>) pour 6 600 €uros TTC.

Le Conseil Municipal décide d'acheter les praticables.

- **Informatique des « Seniors » :**

Monsieur MANTION informe l'Assemblée que la phase « Initiation » se termine, la phase « Perfectionnement » va bientôt commencer, toujours avec Emmanuel CHOFFAT comme formateur.

- **Concours des « Maisons Fleuries 2010 » :**

Madame FALLOT regrette qu'un lauréat ne se soit pas présenté lors de la cérémonie de remise des prix.

Le Conseil Municipal décide qu'à l'avenir tout récipiendaire non présent à la cérémonie de remise des prix, verra son prix annulé.

- **Bois :**

Monsieur REYNOUD réitère sa demande de fourniture de cailloux pour les chemins du bois.

- **Repas du 08 Mai 2011 :**

Monsieur VUILLEMOT informe l'Assemblée que 144 personnes de plus de 70 ans demeurent à Pusey.

Le menu du repas du 08 Mai 2011 est en préparation.

- **Accès handicapé pour l'Église :**

Le problème est le respect de la pente d'accès de 5 %.

Aujourd'hui, les solutions étudiées ne respectent pas ce pourcentage de pente de 5 %.

Néanmoins, seul l'accès par la sacristie est envisageable mais oblige à modifier la circulation et le stationnement des véhicules.

- **Micro Crèche :**

Madame MOUILLET remercie Madame Marie-Christine MOINOT et Monsieur Jean-Jacques POLIEN pour le suivi du dossier.

Des « Portes Ouvertes » sont programmées au 12 Mars 2011 et une publicité sera effectuée pour informer les administrés de Pusey.

- **Salle Polyvalente :**

Monsieur FRANCHI demandé de nettoyer les façades et les abords de la Salle Polyvalente.

De plus, il est demandé à nouveau de voir pour bloquer le stationnement devant la Salle Polyvalente.

- **Travaux sur les bâtiments :**

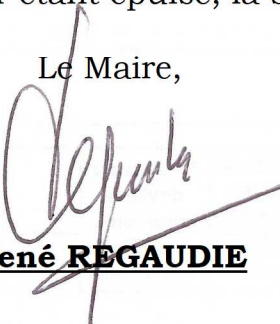
Monsieur POLIEN informe l'Assemblée que les 2 gros chantiers en cours (Micro-Crèche et rénovation de la Mairie) sont en cours d'achèvement.

- **Bulletin d'informations :**

Madame MOINOT invite les membres de la commission à préparer le prochain bulletin d'informations municipales mardi 1<sup>er</sup> mars 2011 à 18 heures 00 en Mairie de Pusey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

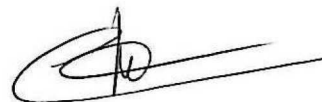
Le Maire,



**René REGAUDIE**



La Secrétaire de séance,



**Marie-Christine MOINOT**